

Engagement politique mutuel

Le Gouvernement du Québec et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador conviennent de développer et de maintenir des relations harmonieuses et respectueuses,

À cette fin, ils s'engagent, de bonne foi, dans une démarche politique conjointe.

Ils établissent un conseil conjoint des élus, sans préjudice à leurs juridictions respectives, aux relations bilatérales qu'ils entretiennent ou à la relation fiduciaire entre le gouvernement du Canada et les Premières Nations.

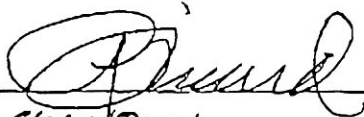
Ce conseil, formé d'un nombre égal d'états, se réunira, au besoin, à compter de l'automne 2003 et mettra fin à ses travaux exploratoires au printemps 2004.

Le Premier ministre du Québec et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador conviennent d'aborder notamment les thématiques suivantes :


- Le territoire et les ressources;
- La fiscalité et le développement de l'économie;
- Les services à la population autochtone sur et hors réserve.

Cette démarche politique innovatrice permettra de progresser dans une meilleure connaissance du point de vue de chacun. Elle pourrait mener à terme à la mise en place d'un mécanisme d'échanges politiques permanent.

Le Premier ministre s'engage à ce que les membres désignés de son gouvernement participent activement à ce conseil et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, représentée par le chef régional, s'engage également à ce que les chefs désignés de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador y contribuent pleinement.



Ghislain Picard,
Chef régional de l'Assemblée des
Premières Nations du Québec et du
Labrador



Jean Charest,
Premier ministre du Québec

Le 17 Juin 2003